# PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

# COMITE SYNDICAL

A Vert (40) et en visioconférence

Séance du 25 mars 2024 Délibération n°2024-43

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 25 mars 2024 à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Vert (44) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. DEDIEU Vincent.

Date de la convocation : 12 mars 2024

Étaient Présents en présentiel: Mme ARDOUIN Aimée, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. CARRERE Paul et de M. PAIN Cédric, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, M. FORET Thierry, M. LANUSSE Denis portant pouvoir de Mme DESMOULIN Karine, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et M. GILLE Hervé, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. DUFAY Michel et de M. SAINTORENS Denis, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BEAUMONT Patricia

Étaient Présents en visioconférence : M. BAUDE Vital, Mme BREQUE Claudie, M. DECLERCQ Cyrille (arrivée à 18h33), M. ICHARD Vincent, Mme LARRUE Marie, Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel portant pouvoirs de Mme LE YONDRE Natalie et de M. DELUGA François, Mme MESPLES Olga, M. SARTRE Philippe, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme WEBER Sophie

Absents excusés (pouvoirs): Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. MARTINEZ Manuel, Mme DESMOULIN Karine ayant donné pouvoir à M. LANUSSE Denis, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. MARTINEZ Emmanuel, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents: M. BACHÉ Alain (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel, M. LAGRAVE Renaud, M. LASSALE Jean-Claude, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick (excusé), M. TAUZIN Arnaud,

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	19	Représentant nombre de voix	75
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	71
Total présents et pouvoirs	31	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	4

#### **RESSOURCES HUMAINES**

## Poste responsable de pôle Urbanisme-Paysage

Vu la délibération du 30 mai 2018, créant le poste de chargé de mission urbanisme ;

Considérant que depuis cette date, le poste est occupé par voie contractuelle (recrutement en application des articles 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/1/1984, lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient);

### PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL

A Vert (40) et en visioconférence

Séance du 25 mars 2024 Délibération n°2024-43

Considérant que le contrat de travail de l'agent en fonction parvient à échéance le 29 juillet 2024 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-8 et suivants ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatifs aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix abstention de M. DUFAY Michel):

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires,

- DE PROLONGER le contrat de l'agent en fonction, depuis 6 ans aux conditions suivantes
  - Emploi de catégorie : A
  - Filière administrative (grade de référence : attaché)
  - Temps complet
  - Type de contrat : CDI
  - Conditions de rémunération : dans la limite de l'IB 744 IM 620
  - Fiche de poste sera actualisée en tenant compte d'un renfort au pôle et de la nouvelle répartition des fonctions
- D'AUTORISER le Président à signer les actes afférents

Fait pour valoir ce que de droit, à Belin-Béliet, le 4 au 2015

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU Date : 04/04/2024 Qualité : PRESIDEN

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 5/4/2024